

# les médicaments, parlons-en



patients  
semaine de la sécurité des patients

● n'hésitez pas à interroger les professionnels de santé qui vous entourent

● connaître le médicament, parler de ses effets et partager les informations avec les professionnels de santé participe de votre bonne prise en charge

● pour en savoir plus

- pour déclarer un effet indésirable, obtenir un formulaire et connaître les modalités d'envoi, consultez le site de l'agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) : [www.ansm.sante.fr](http://www.ansm.sante.fr)
- pour toutes questions relatives au médicament, consultez les sites suivants : [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr), [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr), [www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)

ensemble engageons-nous pour des soins plus sûrs  
[www.sante.gouv.fr/ssp](http://www.sante.gouv.fr/ssp)



## questionnez

- pourquoi m'avez-vous prescrit ce médicament ?
- à quel moment dois-je prendre ce médicament ?
- puis-je continuer mon traitement habituel pendant que je prends ce médicament ?
- je ne sais pas quel est le nom de mon médicament, il y en a plusieurs sur la boîte

*un médicament est désigné par un nom commercial et un nom scientifique (appelé dénomination commune internationale, DCI), qui correspond souvent au nom du générique*

## facilitez le partage d'informations

- en apportant vos ordonnances en cours et vos résultats de laboratoire
- en vous munissant, lors de vos visites chez le médecin ou en cas d'hospitalisation, de la liste de TOUS les médicaments que vous prenez quotidiennement et/ou régulièrement, y compris ceux que vous prenez sans ordonnance et ceux que vous avez arrêtés : par exemple, votre pilule contraceptive, vos somnifères, etc.

*le dossier médical personnel (DMP) et le dossier pharmaceutique (DP) peuvent vous être proposés par votre médecin ou votre pharmacien pour faciliter le partage d'informations*

## écoutez

- soyez attentif aux conseils qu'on vous donne : bon usage du médicament, conservation, effets...
- notez (par écrit si besoin) les réponses aux questions que vous vous posez
- faites-vous éventuellement accompagner par un proche pour bien comprendre ce que le professionnel de santé vous dit et mieux le retenir

## parlez de vos médicaments

- sollicitez votre médecin, votre pharmacien ou votre infirmier pour mieux comprendre votre traitement
- précisez si vous avez des allergies
- signalez votre état de santé et vos antécédents médicaux : discutez de vos symptômes et exprimez vos préoccupations
- indiquez aux professionnels de santé qui vous entourent les effets indésirables que vous avez ressentis : par exemple, « j'ai une allergie avec cette crème », « j'ai mal à l'estomac depuis que j'ai pris ce médicament »...
- assurez-vous que tous les médecins qui vous prennent en charge ont connaissance de votre traitement

*vous pouvez déclarer directement un effet indésirable lié à un médicament sans passer par un professionnel de santé*  
[www.ansm.sante.fr](http://www.ansm.sante.fr)

●●● le respect de toutes les recommandations est l'une des conditions de la réussite et de la sécurité de mon traitement ●●●

ensemble engageons-nous pour des soins plus sûrs